

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025 - 01

SEANCE DU Mardi 18 février 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Mardi 11 février 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 18 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Magali MONNIE.

Absent(s) : Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Aurore LE ROUX.

Procuration : Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER.

N° d'ordre : 2025-01

OBJET : Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2024

Monsieur le maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 17 décembre 2024 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

- 1) Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2024
- 2) Décisions du maire
- 3) Demande de subvention pour des réparations sur le matériel de cuisine - Collège Jean Jaurès
- 4) Tarifs communaux 2025
- 5) Tarifs camping du Lac 2025
- 6) Report d'investissements pour 2025
- 7) Contrat téléphonie pour 2025 et 2026
- 8) Avance trésorerie eau et assainissement 2025
- 9) Circuit itinérance KalonMenezAre
- 10) Participation communale à la prévoyance du personnel
- 11) Décision budgétaire modificative n° 2 – budget principal 2024

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE le procès-verbal de la séance en date du 17 décembre 2024

Chaque conseiller présent à ce conseil est invité à signer le procès-verbal

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 19/02/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025 - 02

SEANCE DU Mardi 18 février 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 18 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Magali MONNIE.

Absent(s) : Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Aurore LE ROUX.

Procuration : Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER.

N° d'ordre : 2025-02

OBJET : Décisions du maire**DÉCISION DU MAIRE N° 01-2025***Portant sur des déclarations d'intention d'aliéner*

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la vente des biens immobilier listés ci-dessous ;

Vu que ces biens se situent dans un périmètre dans lequel s'applique un droit de préemption ;

1	17 Bis Rue Saint Laurent	09/01/2025
2	53 Rue des Cieux	21/01/2025

Vu que la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption ;

DECIDE

De viser les déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers cités

Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 18/12/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2025 – 03

SEANCE DU Mardi 18 février 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Mardi 11 février 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 18 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Magali MONNIE.

Absent(s) : Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Aurore LE ROUX.

Procuration : Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER.

N° d'ordre : 2025-03

OBJET : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 029-212900815-20250218-2025_03-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Huelgoat tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Huelgoat contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500 €
- à la Croix rouge, SITE CROIX ROUGE 98 RUE DIDOT 75014 PARIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Voix Pour :	13
Voix Contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE le soutien à la population de Mayotte.

DONNE à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 19/02/2025

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2025 – 04

SEANCE DU Mardi 18 février 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Mardi 11 février 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 18 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Magali MONNIE.

Absent(s) : Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Aurore LE ROUX.

Procuration : Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER.

N° d'ordre : 2025-04

OBJET : MISSION DE DIAGNOSTIC PREALABLE A LA RESTAURATION

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'au vu de l'état de dégradation de l'église Saint-Yves et de son mobilier il est nécessaire de lancer une mission de diagnostic préalable à sa restauration.

L'objet de cette présente délibération est la désignation d'un prestataire pour le diagnostic patrimonial préalable à la restauration de l'église ST YVES de HUELGOAT, édifice inscrit au titre des Monuments Historiques et propriété de la commune de HUELGOAT, en concertation étroite avec les services de l'Etat : l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère (UDAP 29), l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) de la Direction Régionale des Affaires culturelles de Bretagne (DRAC Bretagne).

Il consiste à réaliser :

- Une étude historique permettant d'approfondir la connaissance de l'édifice au travers des époques successives de construction et de transformation afin d'en comprendre les évolutions et les pathologies, s'appuyant sur différentes sources documentaires dont les archives de la Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie (MPP) à Charenton-le-Pont (94)
- Un diagnostic général, sanitaire et structurel, mettant en évidence et permettant de comprendre les pathologies observées, établissant leur origine et en précisant leurs évolutions. Cette étude pré-opérationnelle portera sur l'intégralité de l'édifice et de ses objets mobiliers, et proposera un chiffrage des différents travaux à réaliser pour l'entretien, la restauration et la mise en valeur de l'édifice et des objets étudiés, ainsi qu'une programmation pluriannuelle, selon les capacités financières de la ville et la possibilité de réalisation de ces travaux, prenant en compte les attendus de la commune et de ses élus.

Au regard de la nature de cet édifice, la commune de HUELGOAT souhaite confier cette mission d'étude en vue de sa restauration et de sa mise en valeur à un architecte titulaire du diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture mention « architecture et patrimoine » ou de tout autre diplôme reconnu de niveau équivalent.

Dans le cadre de la consultation simplifiée qui a eu lieu auprès de plusieurs architectes du patrimoine. Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'offre de madame Marie-Suzanne de PONTAUD et de son groupement :

		M.S. de PONTHAUD	E.C.P.	TOPODOC	TOTAUX
		Architecte du Patrimoine A.C.M.H.	Economiste de la construction	Historienne du patrimoine	
taux journaliers HT	€/jour	650,00 €	500,00 €	450,00 €	
Phase 1 : Relevé de l'édifice	temps en jours	14,50	0,00	0,00	14,50
	Prix total	9 425,00 €	- €	- €	9 425,00 €
Phase 2 : Analyse historique et description	temps en jours	1,00	0,00	7,80	8,80
	Prix total	650,00 €	- €	3 510,00 €	4 160,00 €
Phase 3 : Etat sanitaire	temps en jours	4,00	2,00	0,00	6,00
	Prix total	2 600,00 €	1 000,00 €	- €	3 600,00 €
Phase 4 : Projet de restauration - Programme de travaux et chiffrage	temps en jours	4,00	8,00	0,00	12,00
	Prix total	2 600,00 €	4 000,00 €	- €	6 600,00 €
Phase 5 : Réunions intermédiaire et finale et rendu du diagnostic	temps en jours	3,00	0,00	0,00	3,00
	Prix total	1 950,00 €	- €	- €	1 950,00 €
Coût total de la mission HT		17 225,00 €	5 000,00 €	3 510,00 €	25 735,00 €
TVA 20%		3 445,00 €	1 000,00 €	702,00 €	5 147,00 €
Total TTC		20 670,00 €	6 000,00 €	4 212,00 €	30 882,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Voix Pour :	13
Voix Contre :	0
Abstention :	0

VALIDE l'offre de Marie-Suzanne de Ponthaud et de son groupement pour un montant total de 30 882,00 euros TTC.

DONNE à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 19/02/2025

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2025 – 05

SEANCE DU Mardi 18 février 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Mardi 11 février 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 18 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Magali MONNIE.

Absent(s) : Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Aurore LE ROUX.

Procuration : Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER.

N° d'ordre : 2025-05

OBJET : CESSION LICENCE IV

La mairie de Huelgoat a fait l'acquisition le 24 octobre 2023 d'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de 4^{ème} catégorie pour un montant total de 5200€.

Compte tenu de la non exploitation de cette licence, monsieur le Maire propose à l'assemblée de la vendre à Madame Caroline TSHAMPER, représentante légale de la SARL Procrastin et Fabuleux pour un montant de 5200€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Voix Pour :	6
Voix Contre :	4
Abstention :	3

DECIDE de céder la licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de 4eme catégorie à Madame Caroline TSHAMPER, représentante légale de la SARL Procrastin et Fabuleux, sous condition que l'éventuelle revente de cette licence par madame TSHAMPER soit faite à un commerce de la commune.

APPROUVE le tarif de 5200 euros pour la vente de la licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de 4eme catégorie.

AUTORISE Monsieur le maire à remplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 19/02/2025



Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2025 – 06

SEANCE DU Mardi 18 février 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 18 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Magali MONNIE.

Absent(s) : Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Aurore LE ROUX.

Procuration : Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER.

N° d'ordre : 2025-06

OBJET : DENOMINATION NOUVEAU LOTISSEMENT

OBJET : DENOMINATION NOUVEAU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom donné au nouveau lotissement situé au Vieux Tronc parcelles cadastrales 1153 et 1411.

VU l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la commune ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom du nouveau lotissement ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Voix Pour :	13
Voix Contre :	0
Abstention :	0

DECIDE d'attribuer le nom de lotissement de « Coat Coz » au nouveau lotissement situé au Vieux Tronc parcelles cadastrales 1153 et 1411.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 19/02/2025

Le Maire,

M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2025 – 07

SEANCE DU Mardi 18 février 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Mardi 11 février 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 18 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Magali MONNIE.

Absent(s) : Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Aurore LE ROUX.

Procuration : Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER.

N° d'ordre : 2025-07

OBJET : OUVERTURE D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA CREATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL

La commune de Huelgoat est propriétaire des parcelles cadastrées section AUc numéro 1153 et 1411 d'une surface d'environ 11180m². Face au besoin de logements sur notre territoire, il a été décidé de créer un lotissement en aménageant et en viabilisant 13 lots en vue de les revendre.

La réglementation prévoit que pour la création d'un lotissement de lots aménagés et viabilisés destinés à la vente, la collectivité doit créer un budget annexe de lotissement. Ce budget retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement. Cela permet de ne pas bouleverser l'économie du budget principal de la collectivité, et d'individualiser l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération.

L'instruction budgétaire M57 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation.

Dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, le budget annexe sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la nomenclature m57,

CONSIDERANT la nécessité de créer un budget annexe dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement communal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Voix Pour :	13
Voix Contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE la création d'un budget annexe de comptabilité M57

PRECISE que le budget sera voté par chapitre

ACTE que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement sera constaté dans le budget annexe

OPTE pour un régime de T.V.A conformément à l'instruction m57 avec système de déclaration trimestrielle

ADOpte le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi comptabilité de stocks

AUTORISE monsieur le maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale

PRECISE que le prix de cession sera défini ultérieurement par délibération

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 19/02/2025

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025 – 08

SEANCE DU Mardi 18 février 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 3
Votants : 13
Date de la convocation : Mardi 11 février 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 18 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Magali MONNIE.

Absent(s) : Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Aurore LE ROUX.

Procuration : Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Brigitte BRETHERS.

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER.

N° d'ordre : 2025-08

OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORIE

Afin de financer les besoins momentanés de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement, la mairie de Huelgoat souhaite disposer d'une ligne de crédit de trésorerie à hauteur de 300 000€. L'ouverture de cette ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre les mandatements des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la mairie.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la mairie. Les tirages des crédits s'effectuent en cas de nécessité.

Après une étude auprès de plusieurs organismes bancaires, la proposition du Crédit Agricole du Finistère ci-dessous apparaît être la plus intéressante :

➤ MISE EN PLACE DE LA LIGNE DE TRESORERIE**Montant : 300 000 €****Durée : 12 mois****Tirage : pas de minimum imposé****Commission d'engagement : 0.10 % l'an****Frais de dossier : 0 €.****Taux variable :****Euribor 3 mois moyenné retenu****+ 0.81 % (base 365 jours)**

A titre indicatif, l'Euribor 3 mois moyenné de Janvier 2025 s'élève à 2.7060 % soit **un taux de départ à 3.516 % : l'index E3M n'est pas flooré à zéro**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Voix Pour :	13
Voix Contre :	0
Abstention :	0

VU le code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le pour un montant de 300 000€

ID : 029-212900815-20250218-2025_08-DE

APPROUVE l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du F
AUTORISE monsieur le maire à signer le contrat et tous les documents afférents
AUTORISE monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 19/02/2025

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

